



APPEL À PROJETS

Développer les initiatives en faveur d'une amélioration de
L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ
DES PERSONNES HANDICAPÉES

FONDATION HANDICAP



malakoff médéric

RÈGLEMENT



CANDIDATURES OUVERTES DU 22 MAI > 15 JUILLET 2018

Article 1

> Contexte

Suite à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et le rapport de Pascal Jacob « un droit citoyen pour la personne handicapée, un parcours de soins et de santé sans rupture d'accompagnement », la problématique de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap est d'actualité.

Malgré des progrès certains, le constat partagé montre bien que le secteur de la santé peine encore à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap : **continuité des parcours de soins, formation des professionnels de santé, autonomie, communication, place de l'entourage** tout au long de la vie.

Face à ce constat, et pour contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées, la Fondation Malakoff Médéric Handicap lance un appel à projets destiné à **accompagner et financer les initiatives innovantes.**

Article 2

> Objectifs

L'appel à projet de la Fondation Malakoff Médéric Handicap a pour objectif le soutien à des initiatives innovantes et essaimables qui contribuent à l'**amélioration des parcours de soins** et de manière plus générale, à l'**accès à la santé des personnes en situation de handicap**, quels que soient leur âge ou leur parcours de vie. Les projets retenus doivent répondre aux besoins non satisfaits des personnes handicapées et être innovants. Ils permettent d'améliorer les pratiques professionnelles. Ils favorisent notamment l'accès à des parcours de soins coordonnés, sans rupture pour la personne concernée.

En partenariat avec
le Comité national
Coordination Action
Handicap

ccah

ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ



Article 3

> Définition des porteurs de projets et critères d'éligibilité

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Structures du secteur privé : associations, entreprises, start-up, coopératives
- Structures publiques : organismes publics, groupements de coopération sanitaire etc.
- Déjà créées
- Situées en France

Les types de projets retenus :

- Outils et aides techniques, numériques ou pédagogiques (hors recherche et développement et recherche appliquée)
- Services, plateformes ou dispositifs de prévention et d'accès aux soins,
- Services, plateformes ou dispositifs de coordination et de continuité des soins,
- Coordination, mise en réseau et formation.

Les projets peuvent être :

- En phase d'expérimentation,
- En phase de démarrage,
- En phase de développement ou de déploiement

Les projets exclus de l'appel à projets :

- Les projets concernant uniquement la mise en accessibilité du bâti,
- Les projets événementiels,
- Les projets de recherche appliquée qui relèvent de l'appel à projets de la FIRA : Handicap et accès aux soins

Les types de dépenses éligibles :

- Investissement (aménagement, équipement hors mise en accessibilité – cadre des Ad'AP.),
- Ingénierie (conception, mise en œuvre, étude d'impact),
- Formation,
- Fonctionnement dans le cadre d'expérimentation uniquement.

En fonction du budget du projet, la recherche de co-financements peut-être un plus, la Fondation Malakoff Médéric Handicap n'interviendra pas forcément sur le financement total du projet.



Article 4

> Critères de sélection

Pour être retenus, les projets devront :

- Répondre à un besoin identifié, peu ou pas couvert sur un territoire,
- Démontrer l'impact du projet sur le(s) public(s) cible,
- Impliquer un réseau de partenaires,
- Être transposables ou reproductibles,
- Proposer un montage budgétaire structuré et équilibré,
- Avoir une démarche innovante ou novatrice pour un territoire



Les dossiers seront instruits par la Fondation Malakoff Médéric Handicap, avec l'appui technique du CCAH. Les projets retenus seront présentés au Conseil D'Administration de la Fondation Malakoff Médéric Handicap qui statuera sur les lauréats. Les membres du Comité d'orientation, du Conseil d'administration, les services de la Fondation et le CCAH s'engagent à respecter la plus totale confidentialité concernant les porteurs de projets et le contenu des projets proposés, les avis et les résultats définitifs jusqu'à leur communication par la Fondation.

Article 5

> Dotation

La dotation globale de l'appel à projets est de **300 000 €**, répartie entre les lauréats en fonctions des besoins financiers, de la qualité et de l'ampleur des projets.

Le soutien des projets sera formalisé par une convention signée avec la Fondation Malakoff Médéric Handicap. Toutes les règles de communication et les engagements des lauréats y seront précisés.

Article 6

> Modalités de participation



Pour être recevable, le dossier de candidature est à télécharger sur les sites :

www.fondationhandicap-malakoffmederic.org

www.ccah.fr



et à renvoyer complété par mail exclusivement à cette adresse :

fondationMMhandicap@ccah.fr

avant le **15 juillet 2018** à minuit.

Les porteurs de projets recevront par mail un accusé de réception du dossier ainsi qu'un avis de décision suite à l'instruction des projets.

La Fondation Malakoff Médéric Handicap se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires lors de l'étude des projets.

Le dépôt d'un dossier de participation à l'appel à projets entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le porteur de projet. Toutefois, si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de prolonger, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération ainsi que les modalités afférentes, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.





Article 7

> Calendrier

- | | |
|---|-------------------|
| ■ Lancement de l'appel à projets | 22 mai 2018 |
| ■ Clôture de la réception des candidatures | 15 juillet 2018 |
| ■ Examen des dossiers par le Comité d'orientation | 15 novembre 2018 |
| ■ Examen des dossiers par le Conseil d'Administration | 13 décembre 2018 |
| ■ Annonce des lauréats | Fin décembre 2018 |



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE